

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 25 SEP. 2014

Service Aménagement

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Division Évaluation Environnementale

à

Réf. Chr : 524 / 14
Nos réf. : 2014 - 001210
Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Monsieur le Maire
Commune de Carcassonne
32 rue Aimé Ramond
11835 CARCASSONNE Cedex 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Dossier de demande de permis de construire concernant le projet de zone commerciale ROCADEST,
déposé par ROCADEST SAS - Commune de Carcassonne (11)**

Par courrier reçu le 21/07/2014, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de demande de permis de construire concernant le projet de zone commerciale ROCADEST sur la commune de Carcassonne., déposé par ROCADEST SAS.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au chef
du Service Aménagement

Frédéric DENTAND